

PARTIE II

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les textes des résolutions et décisions recommandés dans les rapports des commissions et ultérieurement adoptés sans changement par l'Assemblée de la Santé ont été remplacés par les numéros d'ordre (entre crochets) sous lesquels ils sont publiés dans le document WHA58/2005/REC/1. Les comptes rendus in extenso des séances plénières au cours desquelles ces rapports ont été approuvés sont reproduits dans le document WHA58/2005/REC/2.

COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Premier rapport¹

[A58/50 – 7 mai 2005]

La Commission de Vérification des Pouvoirs s'est réunie le 17 mai 2005. Etaient présents les délégués des Etats Membres suivants : Algérie, Bénin, Bhoutan, Honduras, Kiribati, Maroc, Pérou, République tchèque, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Tchad, Yémen.

La Commission a élu son bureau comme suit : Dr T. Kienene (Kiribati), Président ; Dr D. Yevide (Bénin), Vice-Président ; Dr A. Al-Rabee (Yémen), Rapporteur.

La Commission a examiné les pouvoirs remis au Directeur général conformément aux dispositions de l'article 22 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé.

La Commission propose à l'Assemblée de la Santé de reconnaître la validité des pouvoirs des délégués des Etats Membres dont la liste figure à la fin du présent rapport, ces pouvoirs ayant été trouvés conformes aux dispositions du Règlement intérieur.

La Commission a examiné les notifications des Etats Membres énumérés ci-après qui, bien que donnant la composition de la délégation de ces Etats Membres, ne peuvent être considérées comme constituant des pouvoirs officiels au sens des dispositions du Règlement intérieur. Elle recommande à l'Assemblée de la Santé de reconnaître provisoirement aux délégations de ces Etats Membres le plein droit de participer à ses travaux en attendant l'arrivée des pouvoirs officiels : Brunéi Darussalam, Djibouti, Ghana, Iraq, Panama, Paraguay, République de Moldova, Sierra Leone, Uruguay.

Etats dont il est recommandé de reconnaître la validité des pouvoirs (voir quatrième paragraphe ci-dessus)

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Erythrée, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Cook, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde,

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa cinquième séance plénière.

Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Deuxième rapport¹

[A58/52 – 21 mai 2005]

Le 19 mai 2005, le bureau de la Commission de Vérification des Pouvoirs a examiné les pouvoirs officiels des délégations des Etats Membres dont les noms suivent, qui avaient été provisoirement autorisées à siéger à l'Assemblée de la Santé en attendant l'arrivée de ces documents : Djibouti, Ghana, Paraguay, République de Moldova.

Ces pouvoirs ayant été trouvés conformes aux dispositions du Règlement intérieur, le bureau de la Commission propose à l'Assemblée de la Santé d'en reconnaître la validité.

COMMISSION DES DESIGNATIONS

Premier rapport²

[A58/46 – 16 mai 2005]

La Commission des Désignations, composée des délégués des Etats Membres suivants : Bahamas, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Chine, Comores, Emirats arabes unis, Fédération de Russie, France, Gambie, Guatemala, Guyana, Inde, Koweït, Lituanie, Palaos, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Seychelles, Timor-Leste, Togo, Turquie, Viet Nam, et de M. Muhammad Nasir Khan (Pakistan) (membre de droit), s'est réunie le 16 mai 2005.

Conformément aux dispositions de l'article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé et à la pratique de rotation régionale suivie de longue date par l'Assemblée de la Santé à cet égard, la Commission a décidé de proposer à l'Assemblée de la Santé la désignation de

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa huitième séance plénière.

² Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa première séance plénière.

Mme Elena Salgado (Espagne) pour les fonctions de président de la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé.

Deuxième rapport¹

[A58/47 – 16 mai 2005]

Au cours de sa première séance, tenue le 16 mai 2005, la Commission des Désignations a décidé de proposer à l'Assemblée de la Santé, conformément à l'article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, les désignations suivantes :

Vice-Présidents de l'Assemblée de la Santé : M. S. Meko (Érythrée), Dr M. Fernández Galeano (Uruguay), Dr M. Fikri (Émirats arabes unis), Professeur Suchai Charoenratanakul (Thaïlande), Mme A. King (Nouvelle-Zélande).

Commission A : Président – Dr B. Sadrizadeh (République islamique d'Iran).

Commission B : Président – Dr J. Walcott (Barbade).

En ce qui concerne les postes de membres du Bureau à pourvoir par voie d'élection, conformément à l'article 31 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, la Commission a décidé de proposer les délégués des dix-sept pays suivants : Bhoutan, Brésil, Chine, Congo, Cuba, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Guinée équatoriale, Lettonie, Liban, Luxembourg, Malawi, Mongolie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Zimbabwe.

Troisième rapport²

[A58/48 – 16 mai 2005]

Au cours de sa première séance tenue le 16 mai 2005, la Commission des Désignations a décidé de proposer à chacune des commissions principales, conformément à l'article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, les désignations suivantes pour les fonctions de vice-présidents et de rapporteur :

Commission A : Vice-Présidents – Dr H. Ntuba (Malawi) et Pehin Dato Abu Bakar Apong (Brunéi Darussalam) ; Rapporteur – Dr R. Busuttil (Malte).

Commission B : Vice-Présidents – Professeur J. Pereira Miguel (Portugal) et Dr M. A. Rahman Khan (Bangladesh) ; Rapporteur – M. Yee Ping Yi (Singapour).

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa première séance plénière.

² Voir les procès-verbaux de la première séance des Commissions A et B (pp. 21 et 267 respectivement).

BUREAU DE L'ASSEMBLEE**Rapport¹**

[A58/51 – 19 mai 2005]

**Election de Membres habilités à désigner une personne
devant faire partie du Conseil exécutif**

A sa séance du 18 mai 2005, le Bureau de l'Assemblée, conformément à l'article 102 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, a établi la liste ci-après de dix Membres, dans l'ordre alphabétique anglais, liste qui doit être transmise à l'Assemblée de la Santé en vue de l'élection de dix Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif : Azerbaïdjan, Bhoutan, Iraq, Japon, Libéria, Madagascar, Mexique, Namibie, Portugal, Rwanda.

De l'avis du Bureau de l'Assemblée, l'élection de ces dix Membres assurerait une répartition équilibrée des sièges au Conseil exécutif.

COMMISSION A**Premier rapport²**

[A58/49 – 19 mai 2005]

Sur proposition de la Commission des Désignations,³ le Dr H. Ntaba (Malawi) et Pehin Dato Abu Bakar Apong (Brunéi Darussalam) ont été élus Vice-Présidents, et le Dr R. Busuttil (Malte) a été élu Rapporteur.

La Commission A a tenu ses première, deuxième, troisième et quatrième séances les 17 et 18 mai 2005 sous la présidence du Dr B. Sadrizadeh (République islamique d'Iran).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution relative au point suivant de l'ordre du jour :

13. Questions techniques et sanitaires

13.3 Interventions sanitaires en cas de crise et de catastrophe

Interventions sanitaires en cas de crise et de catastrophe, l'accent portant plus spécialement sur le séisme et le tsunami du 26 décembre 2004 en Asie du Sud [WHA58.1].

¹ Voir le compte rendu de la septième séance plénière de l'Assemblée de la Santé, section 2, dans le document WHA58/2005/REC/2.

² Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa septième séance plénière.

³ Voir plus haut le troisième rapport de cette Commission.

Deuxième rapport¹

[A58/54 – 20 mai 2005]

La Commission A a tenu ses cinquième et sixième séances le 19 mai 2005, sous la présidence du Dr B. Sadrizadeh (République islamique d'Iran).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution relative au point suivant de l'ordre du jour :

13. Questions techniques et sanitaires
 - 13.5 Paludisme
Lutte antipaludique [WHA58.2].

Troisième rapport¹

[A58/55 – 23 mai 2005]

La Commission A a tenu sa septième séance le 20 mai 2005 sous la présidence du Dr B. Sadrizadeh (République islamique d'Iran).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution relative au point suivant de l'ordre du jour :

13. Questions techniques et sanitaires
 - 13.1 Révision du Règlement sanitaire international [WHA58.3].

Quatrième rapport¹

[A58/56 – 21 mai 2005]

La Commission A a tenu ses septième et huitième séances le 20 mai 2005 sous la présidence du Dr B. Sadrizadeh (République islamique d'Iran).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter deux résolutions relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

12. Projet de budget programme 2006-2007
Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2006-2007 [WHA58.4]
13. Questions techniques et sanitaires
 - 13.9 Pandémie de grippe : renforcer la préparation et l'action [WHA58.5].

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa huitième séance plénière.

Cinquième rapport¹

[A58/57 – 23 mai 2005]

La Commission A a tenu sa neuvième séance le 21 mai 2005 sous la présidence du Dr B. Sadrizadeh (République islamique d'Iran).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter deux résolutions relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

13. Questions techniques et sanitaires
 - 13.4 Financement durable de la prévention et de la lutte antituberculeuses [WHA58.14]
 - 13.8 Projet de stratégie mondiale de vaccination [WHA58.15].

Sixième rapport¹

[A58/60 – 24 mai 2005]

La Commission A a tenu ses dixième et onzième séances le 23 mai 2005 sous la présidence du Dr B. Sadrizadeh (République islamique d'Iran).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution relative au point suivant de l'ordre du jour :

13. Questions techniques et sanitaires
 - 13.19 Mise en oeuvre de résolutions (rapports de situation)
 - Lutte contre les troubles dus à une carence en iode
Éliminer durablement les troubles dus à une carence en iode [WHA58.24].

Septième rapport¹

[A58/62 – 25 mai 2005]

La Commission A a tenu ses douzième et treizième séances le 24 mai 2005 sous la présidence du Dr B. Sadrizadeh (République islamique d'Iran). Pendant la douzième séance, Pehin Dato Abu Bakar Apong (Brunéi Darussalam) a ensuite assumé la présidence par intérim.

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter trois résolutions relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

13. Questions techniques et sanitaires
 - 13.10 La résistance aux antimicrobiens : une menace pour la sécurité sanitaire mondiale
Améliorer l'endiguement de la résistance aux antimicrobiens [WHA58.27]
 - 13.17 Cybersanté [WHA58.28]
 - 13.9 Pandémie de grippe : renforcer la préparation et l'action
Renforcement de la sécurité biologique en laboratoire [WHA58.29].

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa neuvième séance plénière.

Huitième rapport¹

[A58/64 – 25 mai 2005]

La Commission A a tenu sa quatorzième séance le 25 mai 2005 sous la présidence du Dr B. Sadrizadeh (République islamique d'Iran).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter trois résolutions relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

13. Questions techniques et sanitaires
 - 13.11 La nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant [WHA58.32]
 - 13.16 Systèmes de sécurité sociale
 - Financement durable de la santé, couverture universelle et systèmes de sécurité sociale [WHA58.33]
 - 13.18 Sommet ministériel sur la recherche en santé [WHA58.34].

COMMISSION B

Premier rapport²

[A58/53 – 20 mai 2005]

La Commission B a tenu sa première séance le 19 mai 2005 sous la présidence du Dr J. Walcott (Barbade).

Sur proposition de la Commission des Désignations,³ le Professeur J. Pereira Miguel (Portugal) et le Dr M. A. Rahman Khan (Bangladesh) ont été élus Vice-Présidents, et M. Yee Ping Yi (Singapour) a été élu Rapporteur.

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter huit résolutions et une décision relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

15. Situation sanitaire de la population arabe dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine, et assistance sanitaire à cette population
 - Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé [WHA58.6]
17. Questions financières
 - 17.3 Etat du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution
 - Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution [WHA58.7]
 - Arriérés de contributions : Géorgie [WHA58.8]
 - Arriérés de contributions : Iraq [WHA58.9]
 - Arriérés de contributions : République de Moldova [WHA58.10]
 - Arriérés de contributions : Tadjikistan [WHA58.11]

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa neuvième séance plénière.

² Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa huitième séance plénière.

³ Voir plus haut le troisième rapport de cette Commission.

19. Questions relatives au personnel
 - 19.3 Amendements au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel
Traitements du personnel hors classes et du Directeur général [WHA58.12]
 - 19.5 Nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS
Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies : nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS [WHA58(9)]
20. Proposition d'établir une Journée mondiale du don de sang
Sécurité transfusionnelle : proposition d'instituer une journée mondiale du don de sang [WHA58.13].

Deuxième rapport¹

[A58/58 – 23 mai 2005]

La Commission B a tenu ses troisième, quatrième et cinquième séances les 20 et 21 mai 2005, sous la présidence du Dr J. Walcott (Barbade).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter deux résolutions relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

13. Questions techniques et sanitaires
 - 13.15 Plan d'action international sur le vieillissement : rapport sur la mise en oeuvre
Vieillir en restant actif et en bonne santé : renforcement de l'action [WHA58.16]
 - 13.21 Migrations internationales des personnels de santé : un défi pour les systèmes de santé des pays en développement [WHA58.17].

Troisième rapport¹

[A58/59 – 24 mai 2005]

La Commission B a tenu ses sixième et septième séances le 23 mai 2005, sous la présidence du Dr M. A. Rahman Khan (Bangladesh).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter six résolutions relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

17. Questions financières
 - 17.1 Rapport financier intérimaire non vérifié sur les comptes de l'OMS pour 2004 et observations y relatives du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration
Rapport financier intérimaire non vérifié sur les comptes de l'OMS pour 2004 [WHA58.18]
 - 17.4 Contributions pour l'exercice 2006-2007 [WHA58.19]
 - 17.6 Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière [WHA58.20]
18. Fonds immobilier [WHA58.21]

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa neuvième séance plénière.

13. Questions techniques et sanitaires
 - 13.12 Prévention et lutte anticancéreuses [WHA58.22]
 - 13.13 Incapacités, prévention, traitement et réadaptation compris [WHA58.23].

Quatrième rapport¹

[A58/61 – 25 mai 2005]

La Commission B a tenu ses huitième et neuvième séances le 24 mai 2005, sous la présidence du Professeur J. Pereira Miguel (Portugal).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter deux résolutions relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

22. Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales
Processus de réforme des Nations Unies et rôle de l'OMS dans l'harmonisation des activités opérationnelles de développement dans les pays [WHA58.25]
13. Questions techniques et sanitaires
 - 13.14 Problèmes de santé publique provoqués par l'usage nocif de l'alcool [WHA58.26].

Cinquième rapport¹

[A58/63 – 25 mai 2005]

La Commission B a tenu sa dixième séance le 25 mai 2005, sous la présidence du Professeur J. Pereira Miguel (Portugal).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter deux résolutions relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

13. Questions techniques et sanitaires
 - 13.2 Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé
Accélérer la réalisation des objectifs de développement liés à la santé convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire [WHA58.30]
Vers une couverture universelle des soins aux mères, aux nouveau-nés et aux enfants [WHA58.31].

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa neuvième séance plénière.